



Enriching lives through innovation

Fiche de données de sécurité selon la réglementation (CE) 1907/2006 (REACH)

Révision date: 2020-08-03

Remplacée: 2020-04-02

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit:

Désignation commerciale du produit: NYCHEM* 2570X59
Numéro de produit utilisés par les entreprises: GRK2570X59
REACH numéro d'enregistrement: Mélange
Autres moyens d'identification: Non disponible

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Utilisations: L'émulsion de Latex pour les revêtements.
Utilisations déconseillées: Aucune identifiée

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

Fabricant / Fournisseur: CVC Thermoset Specialties
240 W Emerling Avenue
Akron, OH 44301 États-Unis
Téléphone : +1-330-374-2501
Téléphone du service client : +1-856-533-3000
e-mail: cts.customerservice@huntsman.com

Pour plus de renseignements sur cette FDS:

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

ChemTel (24 heures) : 1-800-255-3924 (États-Unis); +1-813-248-0585 (en dehors des États-Unis).
France : ORFILA (INRS) (24 heures) : +33 (0)1 45 42 59 59.
Belgique : Centre Antipoisons Belge (24 heures) : +32 (0)70 245 245.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange:

Classification du produit selon la réglementation CE 1272/2008 (CLP) telle que modifiée:

Effets allergiques, EUH208

2.2. Éléments d'étiquetage:

Étiquetage du produit selon la réglementation CE 1272/2008 (CLP) telle que modifiée:

Pictogramme(s) de danger: Sans objet
Mention d'avertissement: Sans objet
Mention(s) de danger: EUH208 Contient tert-Dodécyl mercaptan. Peut produire une réaction allergique.
Mention(s) de mise en garde: Sans objet
Informations supplémentaires: Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres dangers:

Critères PBT/vPvB: Non disponible
Autres dangers: Pas de renseignements supplémentaires

Voir la section 11 pour les données toxicologiques.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélange:

<u>Numéro de CAS</u>	<u>Nom Chimique</u>	<u>% en poids</u>	<u>Classification</u>	<u>Mentions de danger</u>
0069227-09-4	Alkylbenzene sulfonate	0.5-<1.5	Acute Tox. 4 Dermal- Acute Tox. 4 Oral- Aquatic Chronic 2- Eye Dam. 1- Skin Irrit. 2	H302-312-315-318-411
0000100-42-5	Styrène	0.1-<1.0	Acute Tox. 4 Inhalation- Aquatic Chronic 3- Asp. Tox. 1- Eye Irrit. 2- Flam. Liq. 3- Repr. 2- Skin Irrit. 2- STOT RE 1- STOT SE 3 RTI	H226-304-315-319-332-335-361-372-412
25103-58-6	tert-Dodécyl mercaptan	0.1-<1.0	Aquatic Chronic 4- Eye Irrit. 2- Skin Irrit. 2- Skin Sens. 1B	H315-317-319-413
0068610-51-5	Phenol, 4-methyl-, reaction products with dicyclopentadiene and isobutylene	0.1-<0.3	Aquatic Chronic 4- Repr. 2	H361-413
<u>Numéro de CAS</u>	<u>Nom Chimique</u>	<u>% en poids</u>	<u>REACH numéro d'enregistrement</u>	<u>CE/Liste Number</u>
0069227-09-4	Alkylbenzene sulfonate	0.5-<1.5	Non disponible	234-289-1
0000100-42-5	Styrène	0.1-<1.0	01-2119457861-32-0286	202-851-5
25103-58-6	tert-Dodécyl mercaptan	0.1-<1.0	Non disponible	246-619-1
0068610-51-5	Phenol, 4-methyl-, reaction products with dicyclopentadiene and isobutylene	0.1-<0.3	Non disponible	271-867-2

Voir la Section 16 pour consulter le texte intégral des mentions de danger (H) (EC 1272/2008).

Remarques: ALKYL BENZENE SULFONATE (Sodium dodecylbenzenesulfonate): <2.5%.

Les quantités indiquées sont typiques et ne représentent pas une spécification. Les composants restants sont exclusifs, inoffensifs et/ou présents en quantités inférieures aux limites à déclarer.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours:

Généralités: Si une irritation ou d'autres symptômes se font sentir ou persistent, évacuer la victime de la zone en question, quelle que soit la voie d'exposition, et consulter un médecin.

Contact avec les yeux: Rincer immédiatement les yeux avec de grandes quantités d'eau ou contaminée pendant au moins quinze (15) minutes. Rincer plus longtemps si des résidus de produit chimique ont pénétré dans l'œil. Assurer un bon rinçage des yeux en maintenant les paupières ouvertes à l'aide de la main et en imprimant un mouvement circulaire aux yeux. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Contact avec la peau: Enlever immédiatement les vêtements et chaussures contaminés. Laver la zone affectée avec beaucoup d'eau et du savon jusqu'à ce que toute trace de produit chimique ait disparu (au moins 15 à 20 minutes). Laver les vêtements avant de les réutiliser. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Inhalation: Se retirer ou retirer la victime à l'air libre si le produit a un effet nocif. En cas de difficultés à respirer, administrer de l'oxygène. Si la personne affectée ne respire plus, assurer la respiration artificielle. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Ingestion: Ne pas faire vomir. Ne jamais donner quoi que ce soit à ingérer par la bouche à une personne sans connaissance. Se rincer complètement la bouche à l'eau. Consulter immédiatement un médecin.

Protection des secouristes: Porter des vêtements et le matériel de protection personnelle appropriés aux risques.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Irritation. Le contact prolongé ou répété peut aggraver les affections cutanées présentes. Les individus aux voies aériennes sensibles (notamment les asthmatiques) peuvent subir une réaction aux vapeurs. Voir la section 11 pour obtenir des

renseignements supplémentaires.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Traiter les symptômes

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction:

Moyens d'extinction appropriés: Puisqu'il s'agit d'un système aqueux, ce produit ne présente pas de danger d'incendie, tel que fourni. Après l'évaporation de l'eau, les matières sèches peuvent brûler. Les jets d'eau, la poudre extinctrice ABC et les mousses physiques à base de protéines sont efficaces. Il est possible que le dioxyde de carbone soit inefficace pour les incendies graves à cause du manque de capacité de refroidissement, mais ceci pourrait entraîner un réallumage.

Moyens d'extinction inappropriés: Aucun connu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Risques exceptionnels d'incendie et d'explosion: Non connus pour le produit tel qu'il est livré (solution aqueuse).

Produits de combustion dangereux: Des substances irritantes ou toxiques peuvent être émises durant les phases d'incinération, de combustion ou de décomposition. Voir la section 10 (10.6 Produits de décomposition dangereux) pour obtenir des renseignements supplémentaires.

5.3. Conseils aux pompiers:

Porter un appareil respiratoire autonome avec masque complet et fonctionnant par pression positive intermittente (ou toute autre pression positive) et des vêtements de protection. Le personnel ne portant pas d'appareil respiratoire doit quitter la zone de façon à ne pas être exposé à des gaz toxiques provenant de la combustion, du brûlage ou de la décomposition. Dans un endroit fermé ou mal ventilé, porter un appareil respiratoire autonome pendant le nettoyage, immédiatement après un incendie, ainsi que pendant la phase d'attaque des opérations d'extinction du feu.

Voir la section 9 pour obtenir des renseignements supplémentaires.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Voir la section 8 pour obtenir des recommandations sur le port d'un équipement de protection individuelle. En cas de déversement dans un endroit encloué, ventiler l'endroit. Le port d'un équipement de protection individuelle est obligatoire.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas purger le liquide dans les égouts publics, le réseau d'eau ou les eaux de surface.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Confiner le déversement. Porter des vêtements et le matériel de protection personnelle appropriés aux risques. Récupérer autant de produit que possible à des fins de réutilisation. Absorbe les déversements à l'aide d'un produit inerte. Mettre dans un contenant fermé et étiqueté; stocker dans un endroit sûr en attendant l'élimination. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les porter à nouveau. Laver la zone où a eu lieu le déversement avec de l'eau et du savon. ATTENTION: Le liquide déversé ainsi que le feuil sec sont glissants. Soyez prudent pour éviter de tomber.

6.4. Référence à d'autres rubriques:

Reportez-vous à la section 8 pour connaître les recommandations concernant l'utilisation des équipements de protection personnelle, et à la section 13 pour l'élimination des déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

A l'instar des produits chimiques, respecter de bonnes procédures de travail. Se laver soigneusement après avoir manipulé ce produit. Toujours se laver avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes. Utiliser ce produit dans des conditions largement ventilées. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Éviter d'inhaler l'aérosol, le brouillard, l'embrun de

pulvérisation, la fumée ou la vapeur. Ne pas boire, goûter, avaler ou ingérer ce produit. Laver tout vêtement contaminé avant de l'utiliser à nouveau. Assurer la présence de bassins oculaires et de douches d'urgence dans la zone de travail. Minimiser le contact avec l'air pour réduire le risque de contamination par de la moisissure, des champignons ou d'autres organismes susceptibles d'entraîner une décomposition ou une altération du produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

La qualité du produit se dégrade après un cycle de congélation-décongélation. Transport et stockage recommandés au-dessus de 60 °F (16 °C). Si le produit est entreposé non ouvert à 60-90 °F (16-32 °C), des performances optimales ont été constatées jusqu'à six mois après la date d'expédition. Stocker ce produit à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10). Préserver le produit du gel. Ne pas stocker dans des contenants ouverts, non ou mal étiquetés. Tenir le contenant fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Ne pas réutiliser les contenants vides n'ayant pas fait l'objet d'un nettoyage et d'une remise en état industriels.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Pas de renseignements supplémentaires

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle:

Limites d'exposition professionnelle (OEL):

<u>Nom Chimique</u>	<u>UE OELV</u>	<u>UE IOELV</u>	<u>ACGIH - TWA/Niveau plafond</u>	<u>ACGIH - STEL</u>
Alkylbenzene sulfonate	N/E	N/E	N/E	N/E
Styrène	N/E	N/E	10 ppm TWA	20 ppm STEL
tert-Dodécyl mercaptan	N/E	N/E	0.1 ppm TWA (dermal sensitizer)	N/E
Phenol, 4-methyl-, reaction products with dicyclopentadiene and isobutylene	N/E	N/E	N/E	N/E

Nom Chimique

Alkylbenzene sulfonate
Styrène

France VME

N/E
23.3 ppm TWA (indicative limit), 46.6 ppm STEL (indicative limit) (skin)

Belgium OEL

N/E
25 ppm TWA, 80 ppm STEL (skin)

tert-Dodécyl mercaptan

N/E

0.1 ppm TWA

Phenol, 4-methyl-, reaction products with dicyclopentadiene and isobutylene

N/E

N/E

Nom Chimique

Alkylbenzene sulfonate
Styrène

Suisse OEL

N/E
20 ppm TWA, 40 ppm STEL

tert-Dodécyl mercaptan

N/E

Phenol, 4-methyl-, reaction products with dicyclopentadiene and isobutylene

N/E

N/E = Non établi (aucune limite d'exposition établie pour les substances répertoriées dans le pays, la région ou l'organisation répertoriés).

Doses dérivées sans effet (DNELs):

Styrène

<u>Population</u>	<u>Voie d'exposition</u>	<u>Aiguë (locaux)</u>	<u>Aiguë (systémiques)</u>	<u>Long terme (locaux)</u>	<u>Long terme (systémiques)</u>
Travailleurs	Inhalation	306 mg/m3	289 mg/m3	N/E	85 mg/m3
Travailleurs	Cutanée	N/E	N/E	N/E	406 mg/kg de poids corporel/jour
Population générale	Inhalation	N/E	N/E	N/E	10,2 mg/m3
Population générale	Orale	N/E	N/E	N/E	2,1 mg/kg de poids corporel/jour
Humains via l'environnement	Inhalation	N/E	N/E	N/E	2,4 ppm
Humains via l'environnement	Orale	N/E	N/E	N/E	2,1 mg/kg de poids corporel/jour

Concentrations prédites sans effet (PNECs):

Styrène

Compartment

Eaux douces

PNEC

0,028 mg/L

<u>Compartiment</u>	<u>PNEC</u>
Sédiment d'eau douce	0,614 mg/kg dw
Eaux marines	0,014 mg/L
Sédiment d'eau de marines	0,307 mg/kg dw
Rejets discontinus	0,04 mg/L
Sols	0,2 mg/kg dw
ITEU (STP)	5 mg/L
Orale	Pas de potentiel de bioaccumulation

N/E = Non établi; N/A (S.O.) = Sans objet (non requis); bw=poids corporel; day=jour; dw = poids sec; ww = poids humide.

8.2. Contrôles de l'exposition:

Contrôles techniques appropriés: Assurer une ventilation efficace et au besoin par aspiration à la source pour éloigner les embruns de pulvérisation, aérosols, fumées, brouillards et vapeurs des employés et prévenir leur inhalation systématique. La ventilation doit être adéquate pour maintenir le milieu de travail sous la ou les limites d'exposition indiquées dans la fiche de données de sécurité.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle:

Protection des yeux et du visage: Lunettes de sécurité ou à coques requises.

Protection des mains: Eviter tout contact cutané lors du mélange ou la manutention des matériaux en portant imperméable et des gants. En cas d'immersion contact prolongé ou fréquemment répété, des gants avec des temps de passage de plus de 240 minutes (classe de protection ou supérieur à 5) sont recommandés. Pour un bref contact ou les applications de démarrage, des gants avec des temps de rupture de 10 minutes ou plus sont recommandés (classe de protection 1 ou supérieur). Les gants de protection utilisés doivent être conformes aux dispositions de la directive CE 89/686/CEE et à la norme EN 374 correspondante. La conformité et la durabilité d'un gant dépendent de l'utilisation qui en est faite (par ex., fréquence et durée de contact, autres produits chimiques pouvant être manipulés, résistance chimique du matériau de fabrication du gant et dextérité). Demandez toujours conseil à votre fournisseur de gants pour connaître le matériau le plus approprié.

Protection de la peau et du corps: Appliquer de bonnes pratiques de laboratoire/lieu de travail, notamment le port de tenues de protection individuelle : blouse de laboratoire, lunettes de sécurité et gants protecteurs.

Protection respiratoire: Porter un appareil de protection respiratoire homologué (par exemple, appareil de protection respiratoire anti-vapeurs organiques, respirateur anti-vapeurs organiques à adduction d'air filtré avec masque complet ou appareil respiratoire autonome (ARA) avec masque complet) si l'exposition aux aérosols, au brouillard, à l'embrun, à la fumée, aux émanations ou à la vapeur dépasse une ou plusieurs des limites d'exposition des substances chimiques mentionnées dans la fiche signalétique.

Informations diverses: Des bassins oculaires et des douches de décontamination sont recommandés dans la zone de travail.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement: Voir les sections 6 et 12.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

État physique:	Liquide	pH:	7-8
Apparence:	Laiteux	Densité relative:	1
Odeur:	Atténuée/ désagréable	Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non disponible
Seuil olfactif:	Non disponible	Pourcentage volatile (poids):	47%
Solubilité dans l'eau:	Diluable	Composés organiques volatiles (VOC):	Non disponible
Taux d'évaporation:	Plus lent que l'acétate de butyle normal	Point d'ébullition °C:	100 °C
Pression de vapeur:	17 mmHg @ 20°C (68°F)	Point d'ébullition °F:	212 °F
Densité de vapeur:	Plus léger que l'air	Point d'éclair:	Sans objet
Viscosity:	45-200 cps	Température d'auto-inflammabilité:	Non disponible

Nom du FDS: NYCHEM* 2570X59

Point de fusion / Point de congélation:	0°C (32°F)	Inflammabilité (solide, gaz):	Sans objet (liquide)
Propriétés comburantes:	Pas d'oxydation	Limites d'inflammabilité ou Limites d'explosivité:	LFL/LEL: Non disponible UFL/UEL: Non disponible
Propriétés explosives:	Non explosif		
Température de décomposition:	Non disponible		

9.2. Autres informations:

Les quantités indiquées sont typiques et ne représentent pas une spécification.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité:

Aucun connu.

10.2. Stabilité chimique:

Ce produit est stable. La qualité du produit se dégrade après un cycle de congélation-décongélation.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:

La polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter:

Conserver hors gel.

10.5. Matières incompatibles:

Éviter le contact avec les agents oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux:

Une fois l'eau évaporée, la décomposition ou la combustion de ces solides secs peut générer des vapeurs irritantes, du CO, du CO₂, des oxydes d'azote, des monomères et des hydrocarbures, et des oxydes de soufre.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques:

Informations sur les voies d'exposition probables:

Généralités: Le matériel de protection doit être utilisé et les procédures de manipulation doivent être suivies pour réduire l'exposition au minimum.

Yeux: Susceptible d'irriter les yeux.

Peau: Le contact prolongé ou répétée avec la peau peut provoquer des réactions allergiques.

Inhalation: Les concentrations élevées de vapeur en suspension dans l'air produites par chauffage, brouillard ou pulvérisation peuvent irriter les voies respiratoires et les muqueuses.

Ingestion: L'ingestion peut entraîner une irritation.

Renseignements sur la toxicité aiguë: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis). Aucune étude toxicologique n'a été conduite pour ce produit. ATEmélange (voie orale) : >5000 mg/kg. ATEmélange (voie cutanée) : >2000 mg/kg.

Nom Chimique	CL50 Inhalation	Espèce	DL50 Orale	Espèce	DL50 Cutané	Espèce
Alkylbenzene sulfonate	N/E	N/E	520 mg/kg	Rat / adulte	1000-1600 mg/kg	Rat / adulte
Styrène	11.8 mg/L (4 heures)	Rat / adulte	5000 mg/kg	Rat / adulte	>2000 mg/kg	Rat / adulte
tert-Dodécyl mercaptan	>12 mg/L (NOEC, 4 heures)	Rat / adulte	4380 mg/kg	Rat / adulte	>2000 mg/kg	Lapin / adulte
Phenol, 4-methyl-, reaction products with dicyclopentadiene and isobutylene	>165 mg/L (1 hour)	Rat / adulte	>5000 mg/kg	Rat / adulte	>2000 mg/kg	Lapin / adulte

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis). ALKYL BENZENE SULFONATE : Irritation cutanée - non irritant (2.5 %) ; irritation modérée (5 %) ; modérée-forte irritation (47-50%).

<u>Nom Chimique</u>	<u>Irritation de la peau</u>	<u>Espèce</u>
Alkylbenzene sulfonate	Irritant modérée	Lapin / adulte
Styrène	Irritant	Lapin / adulte
tert-Dodécyl mercaptan	Irritant modérée	Lapin / adulte
Phenol, 4-methyl-, reaction products with dicyclopentadiene and isobutylene	Irritant léger	Lapin / adulte

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis). ALKYL BENZENE SULFONATE : Irritation oculaire - Faible irritation (1 %) ; irritation modérée (5 %) ; forte irritation (47-50%).

<u>Nom Chimique</u>	<u>Irritation des yeux</u>	<u>Espèce</u>
Alkylbenzene sulfonate	Fortement irritant	Lapin / adulte
Styrène	Irritant	Lapin / adulte
tert-Dodécyl mercaptan	Faible-modérée irritation	Lapin / adulte
Phenol, 4-methyl-, reaction products with dicyclopentadiene and isobutylene	Irritant léger	Lapin / adulte

Sensibilisation respiratoire ou cutanée: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

<u>Nom Chimique</u>	<u>Sensibilisation cutanée</u>	<u>Espèce</u>
Alkylbenzene sulfonate	Non sensibilisant	Matières similaires
Styrène	Non sensibilisant	force probante des données
tert-Dodécyl mercaptan	Weak sensitizer	Souris/Essai local sur les nodules lymphatiques
Phenol, 4-methyl-, reaction products with dicyclopentadiene and isobutylene	Non sensibilisant	Cobaye / adulte

Cancérogénicité: Non classé. STYRÈNE : Les résultats d'autres études à long épidémiologiques sur des ouvriers exposés au styrène ne permettent pas de conclure que le styrène est cancérogène. Une fréquence accrue de tumeurs pulmonaires a été observée chez la souris, d'après une récente étude par inhalation - LOAEC (concentration minimale avec effet nocif observé), inhalation, souris - 0.09-0.18 mg/L. Ces tumeurs ne sont pas considérées comme pertinentes pour l'homme. Données supplémentaires d'étude sur l'animal : NOAEL (dose sans effet nocif observé) (cancérogénicité), orale, rat: 2000 mg/kg de poids corporel/jour; LOAEL (dose minimale avec effet nocif observé) (cancérogénicité), orale, souris: 150 mg/kg de poids corporel/jour. NOAEC (concentration sans effet nocif observé)(cancérogénicité), inhalation, rat : >=4,34 mg/L (sans effet observé). U.S. NTP 14th RoC - Reasonably anticipated to be a human carcinogen (cancérogène probable); IARC - passé de 2B à 2A en 2018, publication de la monographie en attente.

Mutagénicité sur les cellules germinales: Non classé. STYRÈNE : Le styrène ne s'est pas révélé mutagène lors d'études in-vitro tels que le test d'Ames sans activation métabolique mais, en présence de systèmes métaboliques, a produit des réponses à la fois négatives et positives. Le styrène a induit des aberrations chromosomiques et des échanges de chromatides soeurs in-vitro en fonction du système d'activation métabolique. Certaines études cytogénétiques sur des ouvriers exposés au styrène ont montré une augmentation des altérations chromosomiques, bien que ces effets ne semblent pas être liés aux niveaux d'exposition au styrène et ne sont pas suggérés par les résultats observés lors d'études sur l'animal.

Toxicité pour la reproduction: Non classé. STYRÈNE : L'examen de données sur le développement et la reproduction indique que le styrène ne cause pas de malformations congénitales chez des rat traités par doses orales et des animaux exposés par inhalation en laboratoire. D'autres effets sur le développement ont été observés à des niveaux d'exposition toxiques pour la mère. Toxicité sur le développement, inhalation, rats : NOAEC (concentration sans effet nocif observé) = 150 ppm. PHENOL, 4-METHYL-, REACTION PRODUCTS WITH DICYCLOPENTADIENE AND ISOBUTYLENE : Toxicité pour le développement prénatal, orale, lapin (OCDE 414) : DSENO de 50 mg/kg de poids corporel/jour (toxicité maternelle); DSENO de 15 mg/kg de poids corporel/jour (toxicité pour le développement). Toxicité pour le développement prénatal, orale, rat (OCDE 414) : DSENO de 1000 mg/kg de poids corporel/jour (toxicité maternelle, toxicité pour le développement).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique: Non classé. STYRÈNE : Données de la littérature sur l'inhalation aiguë (Homme) - CSENO (concentration sans effet nocif observé) : Exposition de 7 heures = 100 ppm ; exposition de 1 heure = 216 ppm (sans effet sur le système nerveux central (SNC)) (Stewart et al., 1968) ; Troubles mineurs observés dans les performances aux essais de performances neurocomportementales à 200 ppm pendant 1,5 heure (Oltmare et al., 1974).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée: Non classé. STYRENE: Répétée étude de toxicité à doses par voie orale, souris, 2 ans : NOAEL (dose sans effet nocif observé) = 150 mg / kg de poids corporel / jour (effets systémiques). Répétée étude de toxicité dose, inhalation, 4 semaines, rat mâle : NOAEC (concentration sans effet nocif

observé) : 500 ppm (2,13 mg/L) (ototoxicité). Études de la littérature d'inhalation à long terme (homme) NOAEC (effets sur la vision des couleurs) = 50 ppm (TWA 8 heures)(Seeber et al., 2009); NOAEC (ototoxicité) = 20 ppm (Triebig et al., 2009).

Danger par aspiration: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

Renseignements sur les autres formes de toxicité: Aucune information supplémentaire disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité:

Aucune étude précisant les impacts sur l'environnement n'a été effectuée pour ce produit. TERTIARY DODECYL MERCAPTAN: À la limite de solubilité, cette substance ne présente aucune toxicité pour les poissons, les algues, les bactéries ou les invertébrés à la limite de solubilité.

Nom Chimique	Espèce	Aiguë	Aiguë	Chronique
Alkylbenzene sulfonate	Poissons	LC50 1.67 mg/L (96 heures)	N/E	NOEC 0.23 mg/L (72 days)
Alkylbenzene sulfonate	Invertébrés	EC50 3.6 mg/L (48 heures)	N/E	NOEC 1.5 mg/L (21 jours)
Alkylbenzene sulfonate	Algues	EC50 >160 mg/L (72 heures)	N/E	N/E
Styrène	Poissons	LC50 4.02 mg/L (96 heures)	LC50 10 mg/L(96 heures)	N/E
Styrène	Invertébrés	EC50 4.7 mg/L (48 heures)	LC50 9.5 mg/L(96 heures)	NOEC 1.01 mg/L (21 jours)
Styrène	Algues	EC50 4.9 mg/L (72 heures)	EC50 6.3 mg/L(96 heures)	EC10 0.28 mg/L(96 heures)
Styrène	Micro-organismes	EC50 500 mg/L (30 minutes)		
tert-Dodécyl mercaptan	Poissons	LL50 >100 mg/L (96 heures)	LC50 >solubilité dans l'eau(96 heures)	N/E
tert-Dodécyl mercaptan	Invertébrés	EC50 >0.056 mg/L (48 heures) (>solubilité dans l'eau)	EC50 3.9 mg/L(24 heures)	NOEC 0.0108 mg/L (21 jours) (>solubilité dans l'eau)
tert-Dodécyl mercaptan	Algues	EL50 >100 mg/L (72 heures)	N/E	NOEC 3.2 mg/L(72 heures)
Phenol, 4-methyl-, reaction products with dicyclopentadiene and isobutylene	Poissons	LC50 >0.2 mg/L (96 heures) (>solubilité dans l'eau)	N/E	N/E
Phenol, 4-methyl-, reaction products with dicyclopentadiene and isobutylene	Invertébrés	EC50 >0.2 mg/L (48 heures) (>solubilité dans l'eau)	N/E	N/E
Phenol, 4-methyl-, reaction products with dicyclopentadiene and isobutylene	Algues	EC50 >0.2 mg/L (72 heures) (>solubilité dans l'eau)	N/E	N/E

12.2. Persistance et dégradabilité:

Pas de renseignements spécifiques à cet égard.

Nom Chimique	Biodégradation
Alkylbenzene sulfonate	N/E
Styrène	Facilement biodégradable
tert-Dodécyl mercaptan	N'est pas facilement biodégradable (OECD 301D)
Phenol, 4-methyl-, reaction products with dicyclopentadiene and isobutylene	N'est pas facilement biodégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

Pas de renseignements spécifiques à cet égard.

Nom Chimique	Facteur de bioconcentration (BCF)	Log Kow
Alkylbenzene sulfonate	N/E	N/E
Styrène	74 (calculé)	2.96 (OECD 107)
tert-Dodécyl mercaptan	>500-<1950 (Danio rerio)	>6.2
Phenol, 4-methyl-, reaction products with dicyclopentadiene and isobutylene	N/E	7.17-8.17

12.4. Mobilité dans le sol:

Pas de renseignements spécifiques à cet égard.

Nom Chimique	Mobilité dans le sol (Koc/Kow)
Alkylbenzene sulfonate	N/E
Styrène	10 (estimée)
tert-Dodécyl mercaptan	N/E
Phenol, 4-methyl-, reaction products with dicyclopentadiene and isobutylene	N/E

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB:

Non disponible

12.6. Autres effets néfastes:

Aucune information supplémentaire disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets:

Mettez les contenus inutilisés au rebut (incinération) conformément aux réglementations nationales et locales. Mettez le récipient au rebut conformément aux réglementations nationales et locales. Engagez des entreprises de gestion des déchets dûment agréées, le cas échéant.

Voir la section 8 pour obtenir des recommandations sur le port d'un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Les informations données ci-dessous sont fournies pour vous aider dans votre documentation. Elles peuvent compléter celles portées sur l'emballage. L'emballage de votre produit peut indiquer une version différente d'étiquetage en fonction de sa date de fabrication. Suivant les quantités des emballages intérieurs et les instructions d'emballage, il peut être soumis à des exceptions réglementaires spécifiques.

14.1. Numéro ONU: N/A

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Non réglementé - Voir les détails sur le connaissance

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Catégorie de danger étatsunienne DOT: N/A

Catégorie de danger canadienne TDG: N/A

Catégorie de danger européenne ADR/RID: N/A

Catégorie de danger (océans) Code IMDG: N/A

Catégorie de danger (atmosphère) ICAO/IATA: N/A

La mention "N/A" en regard de la catégorie de danger indique que le produit en question ne fait pas l'objet d'une réglementation particulière pour le transport.

14.4. Groupe d'emballage: N/A

14.5. Dangers pour l'environnement:

Polluants marin: Sans objet

Substance dangereuse (États-Unis): Sans objet

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Sans objet

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC:

Nom Chimique

Alkylbenzene sulfonate

Catégorie

Category Y (solution)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Europe REACH (EC) 1907/2006: Un ou plusieurs composants applicables de ce mélange ne sont pas enregistrés. Contactez votre représentant commercial pour obtenir plus d'informations sur la conformité REACH. La réglementation REACH ne s'applique qu'aux substances fabriquées ou importées vers l'Union Européenne. Les informations REACH concernant ce produit ne sont fournies que pour information. Chaque entité juridique peut avoir des obligations REACH différentes selon sa position dans la chaîne d'approvisionnement. Pour les matériaux fabriqués en dehors de l'UE, l'importateur officiel doit comprendre et respecter ses obligations précises dans le cadre de la réglementation.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation de l'UE: Sans objet

Autres renseignements sur l'UE: Pas de renseignements supplémentaires

Réglementations nationales: Pas de renseignements supplémentaires

Inventaires des produits chimiques:

<u>Réglementation</u>	<u>Statut</u>
Inventaire australien des substances chimiques (AICS):	Y
Liste intérieure des substances du Canada (LIS):	Y
Liste extérieure des substances du Canada (LES):	N
Inventaire chinois des substances chimiques existantes (IECSC):	Y
Inventaire européen des CE (EINECS, ELINCS, NLP):	Y
Inventaire japonais des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS):	Y
Inventaire japonais loi sur la santé et la sécurité industrielle (ISHL):	Y
Liste coréenne des substances chimiques existantes évaluées (ECL):	Y
Inventaire des substances chimiques de la Nouvelle-Zélande (NZIoC):	Y
Inventaire philippin des produits et des substances chimiques (PICCS):	N
Inventaire Taiwan des substances chimiques existantes:	Y
U.S. Toxic Substances Control Act (TSCA) (Active) :	Y

Une mention "Y" signale que tous les composants ajoutés intentionnellement sont répertoriés ou conformes à la réglementation. Une mention "N" signale que pour un ou plusieurs composants : 1) il n'y a pas de mention dans l'inventaire public (ou n'existe pas sur l'inventaire ACTIF de l'organisme TSCA américain) ; 2) aucune information n'est disponible ; ou 3) le composant n'a pas été étudié. Un "Y" pour la Nouvelle-Zélande peut signifier qu'une norme de groupe qualifié peut exister pour les composants de ce produit.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique:

Sans objet

RUBRIQUE 16: Autres informations

Mentions de danger (H) dans la section Composition (section 3):

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Raison de la révision: Modifications dans la (les) section(s): 1

Méthode d'évaluation pour la classification des mélanges: Bridging principle-Substantially similar mixtures, Méthode de calcul

Légende:

*: Marque de commerce propriété de Huntsman Corporation.

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists

N/A: Sans objet

N/E: Non établi

STEL: Limite d'exposition de courte durée (moyenne pondérée dans le temps pour 15 minutes)

TWA: Moyenne pondérée dans le temps (exposition pour une journée de travail de 8 heures)

UE OELV: Valeur limite d'exposition professionnelle de l'Union européenne

UE IOELV: Valeur limite indicative d'exposition professionnelle de l'Union européenne

Responsabilités de l'utilisateur / Clause de non responsabilité:

Les renseignements contenus dans les présentes sont fondés sur nos connaissances actuelles et ont pour unique objet la

Nom du FDS: NYCHEM* 2570X59

description du produit en matière de santé, de sécurité et d'environnement. Aussi, les présentes ne sauraient en aucun cas être considérées comme ayant valeur de garantie quant à une propriété quelconque du produit, et le client est seul responsable de l'usage qui est fait des présentes.

Fiche de données de sécurité préparée par :
Service de conformité des produits